



Les conseillers des politiciens doivent respecter des garde-fous

Qu'il s'agisse de plantes génétiquement modifiées, du changement climatique ou de la violence des jeunes, les politiciens sont tributaires d'informations scientifiquement fondées pour prendre leurs décisions. Il en va de même en Suisse : les politiciens ont de plus en plus besoin de conseil scientifique ; la responsabilité des scientifiques est d'autant plus lourde lorsqu'ils émettent un avis sur des questions politiques sensibles. Dans ce contexte, les Académies suisses des sciences ont publié récemment des recommandations « Conseil scientifique dans le champ politique », dont le but est de contribuer à assurer la bonne qualité du conseil scientifique.

Bâle, 2ème février 2011. Le conseil scientifique revêt une importance majeure dans le système politique suisse. On peut citer ici les procédures de consultation, les nombreuses commissions d'experts, les commissions extraparlimentaires ainsi que les missions et mandats confiés aux scientifiques par les instances politiques et administratives. Par conseil scientifique dans le champ politique, on entend l'élaboration, la présentation ou l'explication de bases scientifiques, au profit de l'ensemble du processus politique et, en particulier, de la décision politique.

Vérification préalable

L'Académie Brandebourgeoise des sciences de Berlin a publié en 2008 des « Directives relatives à la consultation scientifique pour les politiciens » qui contiennent un catalogue détaillé de recommandations pour la bonne pratique de la consultation scientifique pour les politiciens ; d'autres pays disposent également de documents similaires. Pour faire suite à une demande externe, le comité de direction des Académies suisses des sciences a examiné l'opportunité d'élaborer de telles directives pour la Suisse. Tous les experts consultés ont jugé pertinente la rédaction d'un tel document. Début 2009, le comité de direction des Académies suisses des sciences avait chargé un groupe de travail, constitué de représentant(e)s de toutes les académies, d'élaborer un projet de texte. Après une large consultation auprès d'instituts de recherche publics et privés, d'administrations et de personnalités choisies, le comité de direction vient d'adopter la version définitive des recommandations.

Des garde-fous clairs

Les recommandations abordent de nombreux domaines qui exigent le respect de certains standards dans le cadre du conseil politique. Avant d'envisager un quelconque conseil, son contexte devrait être précisé. Ainsi, il convient de vérifier si le but du conseil est clairement décrit, si les compétences nécessaires pour émettre un avis sur le sujet du conseil sont disponibles ou s'il existe des conflits d'intérêts. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés de manière adéquate.

Il va de soi que le conseil politique doit aussi respecter les autres standards scientifiques, c'est-à-dire distinguer l'exposé des faits et leur interprétation et mentionner explicitement les résultats et les observations qui font l'objet de controverses.

La procédure de conseil ainsi que la validité et les limites de l'expertise fournie doivent être claires et compréhensibles. Les sources utilisées doivent être systématiquement mentionnées et accessibles.

Les experts devraient faire en sorte que les documents écrits relatifs au conseil politique soient accessibles au public – au moins après la conclusion de la procédure de conseil – et ce, dans la mesure où le processus politique concerné n'exige pas la confidentialité.

Application des recommandations

Avec ces recommandations, les Académies suisses des sciences souhaitent participer aux efforts visant une qualité élevée du conseil scientifique dans le champ politique. Elles seront diffusées aussi bien dans les milieux scientifiques qu'auprès des demandeurs de conseils scientifiques. Les Académies veulent ainsi encourager les débats menés sur l'importance des connaissances scientifiques et la conduite à adopter face à ces dernières.

Les recommandations « Conseil politique dans le champ scientifique » peuvent être consultées sur le site web des Académies suisses des sciences <http://academies-suisse.ch>

Contact

Dr Hermann Amstad, Secrétaire général de l'ASSM
Petersplatz 13, 4051 Bâle
Tél. 061 269 90 30, h.amstad@samw.ch

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles s'engagent principalement pour la reconnaissance précoce, l'éthique et le dialogue entre science et société. www.academies-suisse.ch
--